CC. Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de A. VANDEN BOSCH, Conseiller communal, relative au projet "Quartiers verts" de la rue de l'Architecture.

GR. Toepassing van het artikel 51bis van de reglement van inwendige orde. "Actualitietsvragen". Mondelinge vraag van A. VANDEN BOSCH, gemeenteraadslid, omtrent het ontwerp "Groene Wijken" in de Bouwkunststraat.

A. VANDEN BOSCH pose la question orales suivante :

A. VANDEN BOSCH stelt de mondelinge vraag :

Avec plusieurs habitants de la rue de l'Architecture, j'ai initié, dans le cadre des "Quartiers verts", le projet de planter des lavandes au pied des arbres de la rue.

Avant de commencer toutes les démarches et les recherches, j'ai interpellé Monsieur l'Échevin des Espaces verts le 8 février pour me rassurer à propos de rumeurs disant que ces arbres allaient être abattus pour raison de maladie.

Monsieur Akouz transfère mon e-mail à la responsable des Espaces verts qui me répond le lendemain "Nous n'abattons pas d'arbres dans cette rue"!

Forts de cette affirmation, je rentre le dossier en bonne et due forme le 30 mars. La sélection des projets allait se faire fin avril.

La question est débattue au Collège le 16 mai.

Début juin, deux personnes du groupe reçoivent une lettre datée du 30 mai annonçant à la personne francophone que le projet n'était pas retenu parce que les arbres allaient être abattus parce qu'ils étaient malades.

La personne néerlandophone reçoit une autre version du refus: "Teneinde worden er bomen aangeplant om de leegte op te vullen op de plaats voorzien voor het project".

Si je comprends bien, les deux raisons évoquées sont diamétralement opposées ! Alors, quelques questions:

- De qui se moque-t-on?
- Comment expliquer que deux réponses différentes soient données à deux personnes différentes le même jour ?
- Pour quelle raison la réponse qui m'a été donnée par mail le 9 février n'est-elle plus valable le 30 mai ?
- La Commune a-t-elle une véritable motivation à faire aboutir les projets des citoyens ou bien n'est-ce que de l'esbroufe pour jeter de la poudre aux yeux ?

Monsieur l'Échevin AKOUZ ne sait pas où elle est allé trouver les deux courriers car il a sous les yeux les copies de deux courriers signés par lui-même, il n'y a aucune contradiction. La version francophone annonce que le projet n'a pas été retenu par le Collège car un remplacement des arbres est prévu à l'endroit où la personne concernée souhaite combler le vide par des plantes. En Néerlandais, on mentionne que, cependant, des arbres seront plantés pour remplir les deux endroits vides. Il s'agit de deux miroirs d'arbre pavés. Il n'a jamais été dit que l'on va abattre des arbres.

A. VANDEN BOSCH demande pourquoi on ne va pas plus loin dans la réponse fournie par courrier, en confirmant toutefois que les riverains pouvaient planter des lavandes à tous les autres arbres.

Monsieur l'Échevin AKOUZ explique que ce projet pourra être réintroduit l'an prochain, que ce projet ne causera aucun problème et qu'il sera mené à bien.

\_\_\_\_\_